



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Serge BRUNEL

Maire de la commune de CONILHAC-CORBIERES

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative à la demande d’autorisation présentée par la SA « Ferme Eolienne de Moux » développée par la SA « EUROCAPE NEW ENERGY France », pour la création et l’exploitation d’un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et d’un poste de livraison sur le territoire de la commune de Moux

Cet avis a été affiché à compter du 26/11/2019 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 53 jours consécutifs, du 16/12/2019 au 17/01/2020 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

A Conilhac-Corbières,
Le 20/01/2020



Le Maire,

Serge BRUNEL